

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB\_2023\_13

L'an deux mil vingt-trois, le 03 avril, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2023

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, BOINOT, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT,

Mmes BLANC Christine, GLAZKOFF, BLANC Françoise, RACHON, MAIRE, RIVATON, PACHOUD

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes NAZZI (Pouvoir à ESTEVES Christian), COUTURIER (Pouvoir à VARACCA Henri)

Excusés : M. DELOLY, Mmes PERROT, TANIOS, ORAND, LAURENCO

Secrétaire de séance : M. ESTEVES Christian

**Objet : Approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats du budget principal**

*Domaine d'intervention : 7.1- Finances locales – Décisions budgétaires*

M. VALLON s'étant retiré de la séance, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent de l'exercice 2022,

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		296 716,12		502 156,99	-	798 873,11
Opérations de l'exercice	2 615 983,12	3 867 890,91	990 668,14	1 429 613,93	3 606 651,26	5 297 504,84
Totaux	2 615 983,12	4 164 607,03	990 668,14	1 931 770,92	3 606 651,26	6 096 377,95
Résultat de clôture		1 548 623,91		941 102,78		2 489 726,69

Besoin de financement	
Excédent de financement	941 102,78

Restes à réaliser	2 266 724,22	355 000,00
-------------------	--------------	------------

Besoin de financement	1 911 724,22
Excédent de financement	
des restes à réaliser	

Besoin total de financement	970 621,44
Excédent total de financement	

- Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 578 002,47 euros au compte 002-excédent de fonctionnement reporté et la somme de 970 621,44 euros au compte 1068 Investissement,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 04/04/2023

Le Maire,

  
Bernard VALLON

